

Lannion, le 11 septembre 2018

Monsieur le Directeur Départemental des territoires et de
la Mer
Délégation à la Mer et au Littoral
Service aménagement mer et littoral
1 rue du Parc
CS 52256
22000 Saint-Brieuc

A l'attention de M. Didier Froux

**Objet : Concession d'utilisation du DPM
Construction d'une cale sur la commune de Trébeurden**


Monsieur le Directeur,

Par courrier en date du 31 juillet 2018, vous m'avez transmis pour avis le dossier présenté par la commune de Trébeurden pour une demande d'autorisation d'occupation du domaine public maritime pour la construction d'une cale, la reconstruction d'un enrochement et la régularisation de deux rampes d'accès et d'un escalier.

Les travaux sur le DPM réalisés dans le cadre de cette demande se situent dans le périmètre du site Natura 2000 « Côte de Granit Rose – Sept-Iles », pour lequel Lannion-Trégor Communauté est opérateur.

A ce titre, il conviendra de s'assurer de l'absence d'incidence des aménagements programmés sur les habitats naturels d'intérêt communautaire présents sur la plage de Tresmeur, d'une part en phase travaux et d'autre part une fois les ouvrages finalisés.

Restant à votre disposition, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.


Le Président,
Joël LE JEUNE,
Maire de Trédrez-Locquémeau



LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ
LANNUON-TRÉGER KUMUNIEZH

1, rue Monge - CS 10761 - 22307 LANNION Cedex
1, straed Monge - CS 10761 - 22307 LANNUON Cedex

Tél/Pgz 02 96 05 09 00
Fax/Faks 02 96 05 09 01

contact@lannion-tregor.com

www.lannion-tregor.com